



Statistique des institutions médico-sociales, catalogue de variables V 2.5 [mai 2017]

A. Données générales

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
A00	A-B	Type d'établissement	<p>1 Maison pour personnes âgées</p> <p>2 Etablissement médico-social - home médicalisé</p> <p>3 Institution pour handicapés</p> <p>4 Institution pour personnes dépendantes</p> <p>5 Etablissement pour personnes présentant des troubles psychosociaux.</p> <p>1. Maison pour personnes âgées. Institutions qui s'occupent de personnes âgées nécessitant une surveillance ou une assistance, voire des soins. Ces institutions ne sont pas admises à fournir et à facturer des prestations LAMal (art. 39 al. 3).</p> <p>2. Etablissement médico-social - home médicalisé. Institutions qui soignent des personnes âgées nécessitant des soins et/ou des malades chroniques. Ces institutions sont admises à fournir des prestations LAMal à des patients pour une longue durée. Ce genre ne comprend pas les activités des cliniques gériatriques.</p> <p>3. Institution pour handicapés.</p>	<p>Selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA) de l'Office fédéral de la statistique, Berne 2008.</p>	Four-ni	

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			<p>Institutions qui accueillent des enfants handicapés physiques ou mentaux et institutions dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées adultes physiques ou mentales. Y compris maisons d'aveugles, de sourds, de sourds-muets, etc.</p> <p>4. Institution pour personnes dépendantes. Institutions (sans soins médicaux) qui accueillent des personnes souffrant de dépendances (alcool ou drogue). Ces institutions visent à la réinsertion dans la société des personnes hébergées et le rétablissement de leurs compétences personnelles en vue d'une vie autonome.</p> <p>5. Établissement pour personnes présentant des troubles psychosociaux. Institutions qui prennent en charge des patients présentant des troubles d'ordre psychique et qui nécessitent un traitement et une assistance psychosociale.</p>			
A01	A-B	Type de relevé	A B	<p>L'OFS, en collaboration avec les cantons et les établissements, décide de l'attribution du type de questionnaire aux institutions.</p> <p>A = questionnaire pour établissements exerçant à charge de la LAMal (établissements médico-sociaux) ainsi qu'institutions accueillant des personnes âgées (maisons pour personnes âgées).</p> <p>B = questionnaire pour établissements accueillant des personnes handicapées (établissements pour handicapés) ainsi que des personnes souffrant de dépendance à l'alcool ou autres drogues (établissements pour personnes dépendantes).</p> <p>Pour les établissements pour personnes présentant des troubles psychosociaux ainsi que les établissements mixtes : s'il s'agit d'établissements admis selon art. 39 LAMal, ils ont l'obligation de remplir</p>	Fourni	

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				le questionnaire A. S'ils ne sont pas admis à exercer à charge de la LAMal selon art.39, le choix du questionnaire est libre : l'on privilégiera le questionnaire qui correspond le plus à la mission de l'établissement.		
A203	A-B	N° ENT-ID : numéro d'identification de l'entreprise	XXXXXXXXXX		Four-ni	N(9)
A02	A-B	N° REE	XXX XXX XX		Four-ni	
A03	A-B	N° de la commune			Four-ni	
A04	A-B	Canton	AG AR etc.	Code du canton responsable de l'établissement.	Four-ni	C(2)
A05	A-B	Nom de l'institution 1 ^{re} ligne			Four-ni	C(20)
A06	A-B	2 ^{eme} ligne			Four-ni	C(20)
A07	A-B	3 ^{eme} ligne			Four-ni	C(20)
A08	A-B	Rue et N°			Four-ni	C(20)
A09	A-B	N° Postal			Four-ni	N(4)
A10	A-B	Ville			Four-ni	C(20)
A11	A-B	Nom de l'organisme juridiquement responsable, 1 ^{re} ligne			Null	C(20)
A12	A-B	2 ^{eme} ligne			Null	C(20)
A13	A-B	3 ^{eme} ligne			Null	C(20)
A14	A-B	Rue et N°			Null	C(20)
A15	A-B	N° Postal			Null	N(4)
A16	A-B	Ville			Null	C(20)
A17	A-B	Nature juridique	De droit privé 1 Raison individuelle 2 Société simple	Réf : « Nomenclature des formes juridiques », Office fédéral de la statistique, 2001. La nomenclature des formes juridiques est dérivée des formes juridiques utilisées au registre du commerce suisse.	Four-ni	N(2)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			3 Soc. en nom collectif 4 Soc. en commandite 5 Soc. en commandite par actions 6 Société anonyme 7 Société à responsabilité limitée (Sàrl) 8 Soc. coopérative 9 Association politique, religieuse, scientifique, etc. 10 Fondation (CS art. 80 & ss) <i>De droit public</i> 20 Administration fédérale 21 Adm. cantonale 22 Adm. de district 23 Adm. communale 24 Autre corporation de droit public 25 Eglise 27 Nature juridique étrangère 28 Administration ou entreprise publique étrangère 29 Organisation internationale 30 Entreprise publique fédérale 31 Entreprise publique cantonale 32 Entreprise publique de district 33 Entreprise publique communale 34 Entreprise publique d'une corporation			
A200	A-B	Langue			Four-ni	C(1)
A201	A-B	Année du premier relevé			Four-ni	N(4)
A202	A-B	Année du dernier relevé			Four-ni	N(4)
A18	A-B	Date		Calculée automatiquement.	Four-ni	C(20)
A19	A-B	Langue	D F I		Null	C(1)
A20	A-B	Nom, prénom d'une personne de référence			Null	C(20)
A21	A-B	N° téléphone / fax / e-mail			Null	C(100)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
A22	A-B	L'établissement jouit-il d'une garantie de subventionnement aux coûts d'exploitation ou d'investissements de la part des pouvoirs publics?	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
A23	A-B	L'établissement jouit-il d'une couverture du déficit garantie de la part des pouvoirs publics?	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
A24	A	N° Santésuisse	XXXX N°Santésuisse	Si l'établissement donne des soins selon la LAMal et facture ces prestations, il s'agit d'indiquer le N° Santésuisse.	Null	N(10)
A25	A-B	Nombre de journées d'exploitation par an	XXX	Nombre maximal de jours d'exploitation.	Null	N(3)
A26	A-B	Date d'ouverture	AAAAMMJJ Année, mois, jour	Uniquement pour les établissements qui ont ouvert en cours d'année	Null	N(8)
A27	A-B	Date de fermeture	AAAAMMJJ Année, mois, jour	Uniquement pour les établissements qui ont fermé en cours d'année	Null	N(8)
A28	A	Instrument utilisé pour le relevé des soins requis	0 Pas d'instrument 11 BESA points OPAS 12 BESA minutes OPAS 13 RAI-RUG OPAS (niveaux) 14 PLAISIR OPAS (minutes) 9 Autre	Dans le questionnaire A, les nouveaux instruments OPAS (BESA points, BESA minutes, RAI-RUG ou PLAISIR) peuvent être utilisés à partir de l'année 2011 pour la détermination des niveaux de soins apportés à un client. En fonction de l'instrument choisi, les soins requis sont déterminés par un nombre de minutes (BESA minutes ou PLAISIR), un nombre de points (BESA points) ou un niveau (RAI-RUG). Le niveau OPAS correspondant est déterminé en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné.	Null	N(2)
A29	A	Nb d'heures de travail par an pour 1 EPT, médecins et autres universitaires	XXXX	Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail. Les comptes salaires sont repris du plan comptable du Forum helvétique accueil prolongé personnes âgées (cf. manuel « Comptabilité analytique et statistique des prestations pour homes médicalisés »).	Null	N(4)
A30	A	Nb d'heures de travail	XXXX	Les heures normales de travail représentent les	Null	N(4)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
		par an pour 1 EPT, personnel soignant, personnel des autres discip. médicales + animation		heures fixées dans le contrat des salariés. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail. Les comptes salaires sont repris du plan comptable du Forum helvétique accueil prolongé personnes âgées (cf. manuel « Comptabilité analytique et statistique des prestations pour homes médicalisés »).		
A31	A	Nb d'heures de travail par an pour 1 EPT, personnel administratif, personnel hôtelier, personnel des services techniques	XXXX	Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail. Les comptes salaires sont repris du plan comptable du Forum helvétique accueil prolongé personnes âgées (cf. manuel « Comptabilité analytique et statistique des prestations pour homes médicalisés »).	Null	N(4)
A32	B	Nb d'heures de travail par an pour 1 EPT, enseignants, éducateurs, thérapeutes	XXXX	Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail.	Null	N(4)
A33	B	Nb d'heures de travail par an pour 1 EPT, personnel administratif, économat et personnel de maison, personnel technique et ateliers	XXXX	Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés. Les heures supplémentaires et les heures d'absences n'ont pas d'effet sur les heures normales de travail.	Null	N(4)
A34	A-B	Nombre d'heures travaillées par les personnes bénévoles (non rémunérées)	XXXXXX	Total pour l'année du relevé.	Null	N(6)

B. Places disponibles

B01	A	Nombre de places disponibles « Long séjour »	XXX	Indiquer le nombre de places disponibles au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé. On parle de place « long séjour » si l'arrivant désire s'installer définitivement.	Null	(N3)
B02	A	Nombre de places disponibles « Court séjour »	XXX	Indiquer le nombre de places disponibles au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé. Au contraire des places long séjour, les places court séjour sont réservées à des patients qui séjourneront temporairement dans l'institution. Les places déclarées sous cette ru-	Null	(N3)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				brique font l'objet d'une autorisation d'exploiter délivrée par le canton.		
B04	A	Nombre de places disponibles « Soins aigus et de transition »	XXX	Indiquer le nombre de places « Soins aigus et de transition » (Art. 25a al. 2 LAMal) disponibles au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé.	Null	(N3)
B05	A	Nombre de places disponibles «Structures de soins de jour ou de nuit (SSJN)»	XXX	Indiquer le nombre de places « Structures de soins de jour ou de nuit (SSJN) » (Art. 25a al. 1 LAMal) disponibles au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé.	Null	(N3)
B03	A	Total des places disponibles (capacité de l'établissement)	XXX	Indiquer le nombre de places disponibles au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé.	Null	(N3)
		Places pour adultes Au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé				
B11	B	Home avec occupation	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B12	B	Home	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B13	B	Centre de jour	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B14	B	Atelier d'occupation permanente	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B15	B	Mesures professionnelles	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B16	B	Autres types de places	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B10	B	Description			Null	C(20)
		Places pour mineurs Au 1 ^{er} janvier de l'année du relevé				
B17	B	Ecole spéciale (pour externes)	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B18	B	Place dans home pour enfants sans école (internat)	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B19	B	Autres types de places	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
B20	B	Description			Null	C(20)
B21	B	Total des places (pour adultes et mineurs)	XXX	Nombre de places	Null	N(3)
		Autres prestations				
B22	B	Prestations art. 74 (à domicile, etc.)	1 Oui 2 Non		Null	N(1)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
B23	B	Autres mandats AI pour adultes	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
B24	B	Autres mandats non AI	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
B25	B	Autres prestations ou mandats	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
B26	B	Description			Null	C(20)

C. Personnel

				<p>Variables par poste de travail</p> <p>Pour chaque employé salarié de l'établissement durant l'année. En sont exclus les handicapés travaillant en atelier ainsi que les bénévoles non rémunérés. Ne pas prendre en considération les personnes qui travaillent à l'extérieur de l'établissement, dans des appartements protégés. Par exemple, si 30% de l'emploi du temps d'un/e employé/e est consacré à cette activité (appart. protégés) et 70% dans les soins en intra-muros, ne recenser que cette dernière partie de l'activité.</p>		
C00	A-B	N° d'ordre			1-n	N(3)
-	A-B	Nom		N'est pas transmis à l'OFS.	-	C(20)
-	A-B	Prénom		N'est pas transmis à l'OFS.	-	C(20)
C01	A-B	N° de l'employé(e)	XXXXXXXX N° de l'employé(e)	Le N° de l'employé/e est saisi par l'établissement.		C(8)
C02	A-B	Année de naissance	AAAA Année		-	N(4)
C03	A-B	Sexe	1 Masculin 2 Féminin		Null	N(1)
C04	A	Type de formation	1. Médecin 2. Infirmier/ère diplômé/e avec form. compl. 3. Infirmier/ère diplômé/e 4. Infirmier/ère niv. I 5. Infirmier/ère-assistant/e CC CRS 7. Assist. en soins et santé communautaire CFC	La formation sélectionnée doit correspondre au dernier diplôme acquis.	Null	N(2)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			8. Assistant/e médical/e avec CFC 9. Aide-soignant/e avec certificat 10. Auxiliaire de santé CRS 11. Stagiaire infirm. (min. 3 mois) 12. Thérapeute diplômé/e 13. Trav. social/e diplômé/e 14. Accompagnateur/trice CFC 15. Autre formation assist. et soins 16. Cuisinier/ère 17. Employé/e service de maison 18. Administration 19. Autre formation 20. Personne non diplômée 21. Assistant/e socio-éducatif ASE 22. Aide en soins et accompagnement AFP 99. Inconnu			
C041	B	Formation Social, santé, enseignement, thérapeutique	1 Personne sans formation post-obligatoire 2 Formation du degré secondaire II 3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme 4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme 5 Formation du degré tertiaire, doctorat	1 Personne sans formation post-obligatoire : formation degré primaire et degré secondaire I. 2 Formation du degré secondaire II : certificats de capacité de l'apprentissage professionnel, certificats de maturité professionnelle et gymnasiale, certificats d'école de culture générale. 3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme : brevets fédéraux, diplômes fédéraux, diplômes des écoles supérieures, diplôme des hautes écoles spécialisées, licences et diplômes universitaires. 4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme : post-diplôme des écoles supérieures, post-diplôme des hautes écoles spécialisées, post-diplôme des universités. 5 Formation du degré tertiaire, doctorat : doctorat des universités.	Null	N(1)
C042	B	Formation Technique et administratif	1 Personne sans formation post-obligatoire 2 Formation du degré secondaire II 3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme 4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme	1 Personne sans formation post-obligatoire : formation degré primaire et degré secondaire I. 2 Formation du degré secondaire II : certificats de capacité de l'apprentissage professionnel, certificats de maturité professionnelle et gymnasiale, certificats d'école de culture générale. 3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme :	Null	N(1)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			5 Formation du degré tertiaire, doctorat	<p>brevets fédéraux, diplômes fédéraux, diplômes des écoles supérieures, diplôme des hautes écoles spécialisées, licences et diplômes universitaires.</p> <p>4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme : post-diplôme des écoles supérieures, post-diplôme des hautes écoles spécialisées, post-diplôme des universités.</p> <p>5 Formation du degré tertiaire, doctorat : doctorat des universités.</p>		
C043	B	Formation Management, gestion, direction	<p>1 Personne sans formation post-obligatoire</p> <p>2 Formation du degré secondaire II</p> <p>3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme</p> <p>4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme</p> <p>5 Formation du degré tertiaire, doctorat</p>	<p>1 Personne sans formation post-obligatoire : formation degré primaire et degré secondaire I.</p> <p>2 Formation du degré secondaire II : certificats de capacité de l'apprentissage professionnel, certificats de maturité professionnelle et gymnasiale, certificats d'école de culture générale.</p> <p>3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme : brevets fédéraux, diplômes fédéraux, diplômes des écoles supérieures, diplôme des hautes écoles spécialisées, licences et diplômes universitaires.</p> <p>4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme : post-diplôme des écoles supérieures, post-diplôme des hautes écoles spécialisées, post-diplôme des universités.</p> <p>5 Formation du degré tertiaire, doctorat : doctorat des universités.</p>	Null	N(1)
C044	B	Formation autre	<p>1 Personne sans formation post-obligatoire</p> <p>2 Formation du degré secondaire II</p> <p>3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme</p> <p>4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme</p> <p>5 Formation du degré tertiaire, doctorat</p>	<p>1 Personne sans formation post-obligatoire : formation degré primaire et degré secondaire I.</p> <p>2 Formation du degré secondaire II : certificats de capacité de l'apprentissage professionnel, certificats de maturité professionnelle et gymnasiale, certificats d'école de culture générale.</p> <p>3 Formation du degré tertiaire, niveau diplôme : brevets fédéraux, diplômes fédéraux, diplômes des écoles supérieures, diplôme des hautes écoles spécialisées, licences et diplômes universitaires.</p> <p>4 Formation du degré tertiaire, niveau post-diplôme : post-diplôme des écoles supérieures, post-diplôme des hautes écoles spécialisées, post-diplôme des universités.</p>	Null	N(1)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				5 Formation du degré tertiaire, doctorat : doctorat des universités.		
C05	A-B	En formation	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
C06	A-B	Statut professionnel	1 L'employé/e a du personnel sous ses ordres 2 L'employé/e n'a pas de personnel sous ses ordres 3 L'employé/e fait partie de la direction 9 Inconnu		Null	N(1)
C07	A-B	Type de contrat	1 Contrat de durée indéterminée 2 Contrat de durée déterminée 3 Stagiaire		Null	N(1)
C08	A-B	Sous contrat le 31.12	1 Oui 2 Non		Null	N(1)
C09.0	A	Compte salaire	Selon les comptes salaire dans chapitre E : 30 Médecins et autres universitaires 311 Personnel soignant qualifié 312 Personnel aide-soignant 313 Personnel soignant en formation 32 Personnel des autres disciplines médicales et animation 33 Personnel administratif 34 Personnel hôtelier 35 Personnel des services techniques	Les comptes salaires sont repris du plan comptable pour maisons de retraite et EMS de CURAVIVA.	Null	N(2)
C09.1	B	Compte salaire	Selon les comptes salaire dans chapitre E : 30 Enseignants 31 Educateurs 32 Thérapeutes 33 Direction et administration 34 Economat et personnel de maison 35 Personnel technique 36 Personnel ateliers		Null	N(2)
C10	A-B	Nb heures payées dans l'année	XXXX Nb d'heures payées	Si l'employé a quitté l'établissement en cours d'année, ne prendre en considération que les heures de la période durant laquelle il a effectivement travaillé.		

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				Toutes les heures d'absence sont comptabilisées si elles ont été payées (ex : formation, militaire, maladie).		
C11 - C42	A	Répartition par secteur d'activité (en %)	Répartition du temps de travail par secteur d'activité: Hôtellerie (C11), Activités et Soins non LAMal (C12), Soins LAMal (C13), Thérapie et service médical (C34), Médicaments LS et matériel LiMA (C35), Direction et administration (C16), Service de maison (C17), Services techniques et de transport (C18), Restauration (C36), Magasin central et pharmacie (C37), soins aigus & de transition (C39), C41. Structures de soins de jour ou de nuit, C42. Autres.	Le total des pourcentages doit être égal à 100%.		
C21- C38	B	Répartition du temps de travail selon les centres de charges (en %)	Répartition du temps de travail par centres de charges: Home avec occupation (C21), Home (C22), Centre de jour (C23), Atelier d'occupation permanente (C24) Mesures prof. (C25), Ecole spéciale (ext.) (C26), Home pour enfants sans école (internat) (C27), Direction et administration (C28), Service de maison (C29), Services techniques et de transport (C30), Autres (C31), Restauration (C38).	Le total des pourcentages doit être égal à 100%.		
C33	A-B	Origine du diplôme	1. Diplôme suisse 2. Diplôme étranger			
C40	A-B	Date d'engagement de l'employé	AAAAMMJJ Année, mois, jour			

D. Clients

				Pour chaque bénéficiaire pris en charge par l'établissement durant l'année. Il s'agit des personnes hébergées et des personnes ayant fréquenté l'établissement en externe au moins une fois dans l'année. Par contre, ne pas recenser les personnes qui habitent dans des appartements protégés.		
D00	A-B	N° d'ordre			1-X	N(3)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
-	A-B	Nom		N'est pas transmis à l'OFS.	-	C(20)
-	A-B	Prénom		N'est pas transmis à l'OFS.	-	C(20)
-	A-B	Date de naissance	AAAAMMJJ Année, mois, jour 99999999 Inconnu	N'est pas transmis à l'OFS.	-	N(8)
D01	A-B	Numéro de client/e	XXXXXXXX N° de client/e	Le N° du client/e est saisi par l'établissement. Il s'agit du numéro utilisé à l'interne par l'établissement dans sa gestion.	Null	C(8)
D02	A-B	Sexe	1 Masculin 2 Féminin		Null	N(1)
D03	A-B	Code de liaison	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Code	Calculé à partir des variables suivantes : Nom, Prénom, Sexe et Date de naissance. Le code de liaison est créé par hachage et cryptage des informations.	Null	C(16)
D04	A-B	Age	XXXAge en années révolues	Calculé à partir de la variable Date de naissance. Age en années révolues le 31 décembre de l'année du relevé des données.	Null	N(3)
D05	A-B	Commune de domicile	XXXX ... 9998 Domicilié à l'étranger	La commune de domicile correspond à celle dans laquelle les papiers du client/de la cliente sont déposés. Indiquer le numéro postal de la commune.	Null	N(4)
D06	B	Type de handicap principal	1 Handicap physique 2 Handicap psychique 3 Handicap mental 4 Handicap sensoriel 5 Handicap lié à une dépendance 6 Handicap de l'intégration sociale, problème psychosocial (troubles comportementaux, cognitifs, etc.) 7 Autre		Null	N(1)
D07	B	Rente AI	1 Oui 2 Non 9 Inconnu	A la date du relevé.	Null	N(1)
D08	B	Allocation pour impotence	1 Au bénéficiaire d'une allocation pour impotence légère 2 Au bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne 3 Au bénéficiaire d'une allocation pour impotence grave 4 Pas au bénéficiaire d'allocation pour impotence 9 Inconnu	A la date du relevé.	Null	N(1)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
D09	A-B	Date d'entrée	AAAAMMJJ	Indiquer la date d'entrée dans l'établissement, c'est-à-dire le moment où un lit/une place est attribué(e) au bénéficiaire. Pour les externes, la date d'entrée dans l'établissement correspond au moment où le client/la cliente a été pour la première fois pris/e en charge par l'institution (ouverture de dossier).	Null	N(8)
D10	A-B	Date de sortie	AAAAMMJJ	La date de sortie correspond au moment où le lit/la place du bénéficiaire est disponible et attribuable à un autre client. Pour les externes, la date de sortie correspond au moment où le dossier du client/de la cliente est clos officiellement et qu'il n'est pas prévu que le client/la cliente revienne à nouveau dans l'établissement.	Null	N(8)
		Variables hébergement (A) Variables home (B)				
D11	A	Hébergement	1 Personne hébergée en long séjour 2 Personne hébergée en court séjour 3 Personne non hébergée 4 Structure de soins de jour ou de nuit 5 Soins aigus & de transition	Le/la client/e est hébergé/e si il/ elle passe la nuit dans l'établissement et qu'un lit lui est attribué. Le/la client/e hébergé/e en court séjour occupe une place définie en B02. Il/Elle est considéré/e comme non hébergé/e si il/ elle est pris/e en charge sans soins durant la journée et qu'il/elle passe la nuit hors de l'établissement.	Null	N(1)
D12	B	Home avec occupation	1 Personne bénéficiant d'une place « Home avec occupation » 2 Personne ne bénéficiant pas de place « Home avec occupation »		Null	N(1)
D13	B	Home	1 Personne bénéficiant d'une place « Home » 2 Personne ne bénéficiant pas de place « Home »			
				Variables D14 à D16.2 : Uniquement si la variable D11 « Hébergement » est 1 ou 2 ou 4 (quest. A) Uniquement si la variable D12 « Home » ou D13 « Home avec occupation » est 1 (quest. B).		
D14	A-B	Provenance	1 Domicile 2 Etablissement de santé non hospitalier (NOGA 85.31A, B, C, D, E) 3 Hôpital (K11, K12, K21, K22,	Dernier lieu de résidence précédant directement l'entrée dans l'institution. 85.31A : Maison pour personnes âgées 85.31B : Etablissement médico-social - home médicali-	Null	N(2)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			K23) 5 Provenance autre 99 Inconnu	sé 85.31C : Institution pour handicapés 85.31D : Institution pour personnes dépendantes 85.31E : Etablissement pour cas psychosociaux K11 : Prise en charge centralisée K12 : Soins de base K21 : Psychiatrie K22 : Réadaptation K23 : Autre clinique spécialisée		
D15	A-B	Destination	1 Domicile 2 Etablissement de santé non hospitalier (NOGA 85.31A, B, C, D, E) 3 Hôpital (K11, K12, K21, K22, K23) 5 Destination autre 6 Décès 99 Inconnu	85.31A : Maison pour personnes âgées 85.31B : Etablissement médico-social - home médicalisé 85.31C : Institution pour handicapés 85.31D : Institution pour personnes dépendantes 85.31E : Etablissement pour cas psychosociaux K11 : Prise en charge centralisée K12 : Soins de base K21 : Psychiatrie K22 : Réadaptation K23 : Autre clinique spécialisée	Null	N(2)
D163	A	Nombre de journées de présence facturées	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de présence dans l'année durant lesquels le client a bénéficié d'une place dans l'établissement	Null	N(3)
D164	A	Nombre de journées de réservation facturées	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de réservation dans l'année durant lesquels le client a bénéficié d'une place dans l'établissement (vacances, séjours à l'hôpital, journées séparant l'entrée en vigueur du contrat et l'entrée en institution, etc.)	Null	N(3)
D16.0	A	Nombre total de journées facturées	XXXNombre de jours	Total de D163 & D164	Null	N(3)
D16.1	B	Nombre de journées de présence facturées	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de présence dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place « home » dans l'établissement.	Null	N(3)
D16.2	B	Nombre de journées de réservation facturées	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de réservation dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place « home » dans l'établissement.	Null	N(3)
	A	Variables prise en charge (pour externes)		Uniquement si la variable <Hébergement> est 3		
D20	A	Nombre de journées de prise en charge	XXXNombre de journées de prise en charge	Indiquer le nombre de jours dans l'année durant lesquels le/la bénéficiaire a été pris/e en charge dans l'établissement. Une journée compte chaque fois que le/la bénéficiaire est venu/e dans l'institution et a eu recours aux services proposés. Plusieurs con-	Null	N(3)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				tacts dans la même journée comptent une seule fois.		
	A	Variables soins		Uniquement si la variable D11 « Hébergement » est 1 ou 2.		
D21	A	Soins	1 Personne nécessitant des soins LAMal 2 Personne ne nécessitant pas de soins LAMal		Null	N(1)
D24.0	A	Soins requis	XXXX.XXX Nombre de minutes de soins (PLAISIR, BESA) XXXX Nombre de points (BESA) XXX Niveau (RAI-RUG)	Valeur positive de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : Nombre de minutes : format NNN.NNN (max. 3 décimales) Nombre de points : format NNN (pas de décimale) Valeur négative de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : -2 minutes ou points = "Soins aigus et de transition" si D11=5	Null	C(8)
D22.0	A	Niveau OPAS		Le niveau selon Art. 7a OPAS correspondant est déterminé automatiquement en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné	Null	N(2)
D26.0	A	Journées de soins facturées	XXXNombre de jours	Nombre de jours de soins facturés sur l'année, pour les soins requis correspondants dans D24	Null	N(3)
D24.1	A	Soins requis	XXXX.XXX Nombre de minutes de soins (PLAISIR, BESA) XXXX Nombre de points (BESA) XXX Niveau (RAI-RUG)	Valeur positive de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : Nombre de minutes : format NNN.NNN (max. 3 décimales) Nombre de points : format NNN (pas de décimale) Valeur négative de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : -2 minutes ou points = "Soins aigus et de transition" si D11=5	Null	C(8)
D22.1	A	Niveau OPAS		Le niveau OPAS correspondant est déterminé automatiquement en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné	Null	N(2)
D26.1	A	Journées de soins facturées	Nombre de jours	Nombre de jours de soins facturés sur l'année, pour les soins requis correspondants dans D24	Null	N(3)
D24.2	A	Soins requis	XXXX.XXX Nombre de minutes de soins (PLAISIR, BESA) XXXX Nombre de points (BESA) XXX Niveau (RAI-RUG)	Valeur positive de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : Nombre de minutes : format NNN.NNN (max. 3 décimales) Nombre de points : format NNN (pas de décimale) Valeur négative de D24 (A28 = 11, 12 ou 14) : -2 minutes ou points = "Soins aigus et de transition" si D11=5	Null	C(8)
D22.2	A	Niveau OPAS		Le niveau OPAS correspondant est déterminé automati-	Null	N(2)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
				quement en fonction de l'instrument et du nombre de minutes ou de points saisi ou le niveau RAI-RUG sélectionné		
D26.2	A	Journées de soins facturées	Nombre de jours	Nombre de jours de soins facturés sur l'année, pour les soins requis correspondants dans D24	Null	N(3)
D27	A	Total jours de soins facturés	Nombre de jours	Nombre total de jours de soins facturés	Null	N(3)
	B	Variables par type de place occupée		Indiquer quel est le type de place dont bénéficie le/la client/e. Un/e client/e peut bénéficier de plusieurs types de place.		
D40	B	Centre de jour	1 Personne bénéficiant d'une place « centre de jour » 2 Personne ne bénéficiant pas d'une place « centre de jour »		Null	N(1)
D41	B	Nbre de jours facturés	XXX Nombre de jours	Indiquer le nombre de jours dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place « centre de jour ».	Null	N(3)
D50	B	Atelier d'occupation permanente	1 Personne bénéficiant d'une place « atelier d'occupation permanente » 2 Personne ne bénéficiant pas d'une place « atelier d'occupation permanente »		Null	N(1)
D51	B	Nbre d'heures rémunérées	XXXX Nombre d'heures	Indiquer le nombre d'heures rémunérées dans l'année durant lesquelles le/la client/e a travaillé dans l'établissement.	Null	(N4)
D60	B	Mesures professionnelles	1 Personne bénéficiant de mesures professionnelles 2 Personne ne bénéficiant pas de mesures professionnelles		Null	N(1)
D61	B	Nbre de jours facturés	XXX Nombre de jours	Indiquer le nombre de jours dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié de mesures professionnelles dans l'établissement.	Null	N(3)
D70	B	Ecole spéciale	1 Personne bénéficiant d'une place « école spéciale » 2 Personne ne bénéficiant pas d'une place « école spéciale »		Null	N(1)
D71	B	Nbre de jours facturés	XXX Nombre de jours	Indiquer le nombre de jours dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place « école spéciale » .	Null	N(3)
D80	B	Home pour enfants sans école	1 Personne bénéficiant d'une place « Home pour enfants sans école » 2 Personne ne bénéficiant pas		Null	N(1)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
			d'une place « Home pour enfants sans école»			
D81	B	Nbre de jours de présence facturés	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de présence dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place dans un home pour enfants sans école.	Null	N(3)
D82	B	Nbre de jours de réservation facturés	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours de réservation dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place dans un home pour enfants sans école.	Null	N(3)
D90	B	Autre type de place	1 Oui 2 Non			
D91	B	Jours facturés	XXXNombre de jours	Indiquer le nombre de jours dans l'année durant lesquels le/la client/e a bénéficié d'une place « Autre type de place »		

E. Comptabilité

E0	A	Coûts auxiliaires et structures de soins de jour ou de nuit		Le présent plan comptable est calqué sur le modèle développé par le Groupe de coordination suisse des soins de longue durée (KGL) (cf. « Manuel de comptabilité analytique et de statistique des prestations pour homes médicalisés 2011 »).		
E0.30.00 - E0.39.160		Salaires et charges sociales (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E0.40.00 - E0.49.160		Autres coûts d'exploitation (total)	En francs.			
E0.100.00 - E0.100.160	A	Total des coûts bruts	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E0.200.00 - E0.200.160	A	Coûts nets I (Coûts bruts après déduction des revenus secondaires): Coûts centres de charges auxiliaires	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E0.300.01 - E0.300.160	A	Coûts nets II Coûts nets I après répartition des charges indirectes	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E1	A	Coûts				

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
E1.30.01 - E1.39.08	A	Salaires et charges sociales (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E1.40.01 - E1.49.08	A	Autres coûts d'exploitation (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E1.100.01 - E1.100.08	A	Total des coûts bruts	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E1.200.01 - E1.200.08	A	Coûts nets I (Coûts bruts après déduction des revenus secondaires): Coûts centres de charges auxiliaires	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E1.300.01 - E1.300.08	A	Coûts nets II Coûts nets I après répartition des charges indirectes	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E11	B	Coûts			Null	N(9)
E11.30.00 - E11.39.09	B	Salaires et charges sociales (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E11.40.00 - E11.49.09	B	Autres coûts d'exploitation (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E11.10.00 - E11.10.09	B	Total des coûts bruts	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E11.20.00 - E11.20.09	B	Coûts nets I Coûts bruts après déduction des revenus secondaires	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E11.30.00 - E11.30.09	B	Coûts nets II Coûts nets I après répartition des charges indirectes	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
E2	A	Produits EMS				
E2.600 0.01- E2.602 0.03	A	Revenus principaux	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E2.606 0.01- E2.607 0.04	A	Taxes de soins	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E2.690 0.01 - E2.697 0.01	A	Contributions et subventions	En francs.		Null	N(9)
E2.100 .01	A	Total des produits	En francs.		Null	N(9)
E21	B	Produits				
E21.60 .01 - E21.63 .09	B	Revenus principaux	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E21.69 0.01 - E21.69 9.09	B	Contributions et subventions	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E21.10 0.01 - E21.10 0.09	B	Total des produits	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E3	A-B	Résultat et couverture du déficit				
E3.01	A-B	Bénéfice global (expl.)	En francs.		Null	N(9)
E3.02	A-B	Déficit global (expl.)	En francs.		Null	N(9)
E3.03- E3.07	A-B	Couverture du déficit	En francs.		Null	N(9)
E3.08	A-B	Total (couverture du déficit)	En francs.		Null	N(9)
		Soins aigus et transition				
E3.11	A-B	Bénéfice global (expl.)	En francs.		Null	N(9)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
E3.12	A	Déficit global (expl.)	En francs.		Null	N(9)
E3.13- E3.17	A	Couverture du déficit	En francs.		Null	N(9)
E3.18	A	Total (couverture du déficit)	En francs.		Null	N(9)
E4	A-B	Comptabilité des investissements		Selon modèle de comptabilité des investissements pour maisons de retraite et EMS, Koordinationsgruppe Langzeitpflege Schweiz (KGL)		
E4.10. 09- E4.151 .09	A	Valeur d'immobilisation (Total)	En francs.		Null	N(9)
E4.200 .09	A-B	Valeur d'immobilisation (Total) valeur totale de l'investissement	En francs.		Null	N(9)
E4.10. 10- E4.151 .10	A	Valeur d'immobilisation (Contributions d'investissement)	En francs.		Null	N(9)
E4.200 .10	A-B	Valeur d'immobilisation (Contributions d'investissement) valeur totale de l'investissement	En francs.		Null	N(9)
E4.10. 01- E4.151 .01	A	Valeur résiduelle après amortissement (au 31.12)	En francs.		Null	N(9)
E4.200 .01	A-B	Valeur résiduelle après amortissement (au 31.12), valeur totale de l'investissement	En francs.		Null	N(9)
E4.10. 02- E4.151 .02	A	Valeur résiduelle après amortissement (dont reconnu LAMal)	En francs.		Null	N(9)
E4.200 .02	A	Valeur résiduelle après amortissement (dont reconnu LAMal), valeur totale de l'investissement	En francs.		Null	N(9)
E4.10. 03 - E4.151	A	Amortissements calculés de façon linéaire (au 31.12)	En francs.		Null	N(9)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
.03	.					
E4.400.03	A-B	Amortissements calculés de façon linéaire (au 31.12), coût total de l'investissement	En francs.		Null	N (9)
E4.10.04 - E4.151.04	A	Amortissements calculés de façon linéaire (dont reconnu LAMal)	En francs.		Null	N (9)
E4.400.04	A	Amortissements calculés de façon linéaire (dont reconnu LAMal), coût total de l'investissement	En francs.		Null	N (9)
E4.10.05 - E4.151.05	A	Intérêts selon méthode valeur résiduelle (au 31.12)	En francs.		Null	N (9)
E4.400.05	A-B	Intérêts selon méthode valeur résiduelle (au 31.12), coût total de l'investissement	En francs.		Null	N (9)
E4.10.06 - E4.151.06	A	Intérêts selon méthode valeur résiduelle (dont reconnu LAMal)	En francs.		Null	N (9)
E4.400.06	A	Intérêts selon méthode valeur résiduelle (dont reconnu LAMal), coût total de l'investissement	En francs.		Null	N (9)
E4.10.07 - E4.151.07	A	Charges d'investissement, total	En francs.		Null	N (9)
E4.400.07	A-B	Charges d'investissement, total, coût total de l'investissement	En francs.		Null	N (9)
E4.10.08 - E4.151.08	A	Charges d'investissement (dont reconnu LAMal)	En francs.		Null	N (9)
E4.400	A	Charges	En francs.		Null	N (9)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par défaut	Type
.08		d'investissement (dont reconnu LAMal), coût total de l'investissement				
E5	A	Coûts soins aigus et transition				
E5.30.01 - E5.39.08	A	Salaires et charges sociales (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E5.40.01 - E5.49.08	A	Autres coûts d'exploitation (total)	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E5.100.01 - E5.100.08	A	Total des coûts bruts	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E5.200.01 - E5.200.08	A	Coûts nets I (Coûts bruts après déduction des revenus secondaires): Coûts centres de charges auxiliaires	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E5.300.01 - E5.300.08	A	Coûts nets II Coûts nets I après répartition des charges indirectes	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E6	A	Produits soins aigus et transition				
E6.601.01 - E6.603.03	A	Revenus principaux	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E6.605.01 - E6.605.3.04	A	Taxes de soins	En francs.	Correspond aux valeurs de la comptabilité analytique.	Null	N(9)
E6.690.01 - E6.697.0.01	A	Contributions et subventions	En francs.		Null	N(9)
E6.100.01	A	Total des produits	En francs.		Null	N(9)

Numéro	Type quest	Intitulé	Echelle	Remarques	Par dé- faut	Type
	.					

Rappel :

Pour toute question relative à SOMED, les établissements doivent s'adresser en premier lieu aux instances can-
ales responsables du relevé.

Version 2.5, mise à jour juin 2017, OFS.